



**Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat du
canton de Fribourg**

Communiqué de presse

Présence du loup en territoire fribourgeois confirmée

Le 31 octobre 2007, un éleveur de mouton de Jaun (Bellegarde) signalait à un garde-faune qu'il avait trouvé l'un de ses moutons mort, à quelque centaines de mètres de l'église du village. Les traces de morsures sur l'animal laissaient supposer qu'un grand canidé avait attaqué ce mouton. Un second mouton était blessé peu grièvement. L'éleveur avait déjà subi un dommage semblable au printemps.

Le garde-faune entreprit aussitôt des investigations et requit les conseils de M. Jean-Marc Weber, spécialiste en la matière auprès du KORA, institution chargée par l'Office fédéral de l'environnement de coordonner les recherches pour la conservation et la gestion des carnivores en Suisse. Au début de la nuit, le garde-faune se posta non loin du cadavre du mouton dans l'espoir que l'auteur de l'attaque revienne sur sa proie. A 21h35, au moyen d'un appareil de vision nocturne, il observa, à 150 mètres de lui, un grand canidé qui se trouvait à 80 mètres du mouton. Son observation dura presque 3 minutes, ce qui lui permit de se convaincre qu'il s'agissait d'un loup. Ce dernier ne réapparut cependant pas durant les heures qui suivirent. Le lendemain, le mouton fut amené à l'Institut de pathologie animale de l'Université de Berne, spécialisé dans le diagnostic des animaux domestiques victimes de prédateurs sauvages en Suisse. Pour les spécialistes de cet institut, les blessures que portait le mouton étaient semblables à celles que causent les loups. Toutefois, pour en avoir la certitude, une analyse d'ADN s'avérait nécessaire. Cette analyse a été effectuée par le Laboratoire de Biologie de la Conservation de l'Université de Lausanne. Le résultat a été connu le 16 novembre et confirme la présence d'ADN d'un loup de la lignée génétique italienne; le sexe de ce loup est en cours de détermination.

Il n'est pas possible de savoir si le loup de Bellegarde est le grand canidé qui fut observé le 12 mars 2007 près d'Estavannens et qui était vraisemblablement un loup car on ne retrouva de ce dernier aucune trace qui aurait permis de procéder à une analyse d'ADN.

Cette présence confirmée d'un loup sur territoire fribourgeois est la première du genre. Aucun autre indice de présence d'un loup à un autre endroit du canton n'a été découvert depuis lors. Il n'est pas possible de prédire que des attaques auront lieu quand les troupeaux de moutons seront sur les alpages. Le "Concept Loup Suisse" mis en vigueur en 2004 par l'Office fédéral de l'environnement et qui se réfère notamment à la législation fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages, établit les conditions générales permettant de gérer les problèmes pouvant survenir entre les activités de l'homme (agriculture, chasse, loisirs, tourisme) et la présence du loup. Dans ce cadre-là, des aides à la prévention des attaques peuvent être fournies aux éleveurs. C'est l'agence AGRIDEA à Lausanne (anciennement Service romand de vulgarisation agricole) qui est responsable de la coordination nationale pour la protection des troupeaux.

Fribourg, le 21 novembre 2007

Personne de contact:

Service des forêts et de la faune, M. Walter Schwab, Chef de service (☎ 026 305 23 44)